

Pour une fois la justice fait presque son travail, la victime est noire et le coupable maghrébin.

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 20 juillet 2023



Un quai de TCL (Transport en Commun Lyon)



J'avoue que je suis révolté par cette agression raciste contre un Noir qui fait son travail consciencieusement, comme je le suis pour toute agression raciste contre un Blanc bien sûr, mais aussi contre un Chinois, un Hindou, un maghrébin, c'est peu dire..

Par contre, l'opportunité de la présence immigrée de certains se posent devant leur refus d'assimilation, leur enfermement dans une communauté hostile à ce qui lui est extérieur. Nous en avons eu l'exemple et vu les conséquences avec les émeutes qui ont suivi la mort d'un déjà confirmé délinquant de 17 ans. Toujours le refus de respecter la loi de la nation d'accueil... et jusqu'à imposer une justice de clan propre à certains pays !

Le jugement est net sauf qu'il y manque l'expulsion. Quant aux amendes et indemnités, comment et quand seront-elles réglées ???

“Sale noir”, “suceuse de la France” : un agent de sécurité TCL victime de racisme à

Guillotière

Mercredi 19 Juillet 2023

L'agent de sécurité, d'origine africaine, en a ras le bol et ne veut plus mettre les pieds dans la station de métro de la Guillotière.

L'agression verbale remonte au dimanche 16 juillet, à 18h30. Alors qu'il était en poste dans la station de métro Guillotière-Gabriel Péri, **l'homme d'une quarantaine d'années voit un individu bloquer les portiques de sécurité, du côté de la sortie quai du Rhône, afin de faire passer des voyageurs sans que ces derniers n'aient de titre de transport. Après s'être approché pour sermonner le fauteur de troubles, l'agent fait l'objet d'une pluie d'insultes à caractère raciste.**

Des insultes racistes et véhémentes

"Sale noir", "esclave", "suceuse de la France", "Kahlouch" ("noir" en arabe, ndlr), l'agent s'en prend plein les dents. Ce jour-là, la station de Guillotière est en sous-effectif. **Deux agents de sécurité au lieu de quatre, puisque deux collègues furent agressés plus tôt dans la journée.** La victime essaie de temporiser et invite l'homme véhément à descendre prendre son métro, tout en le menaçant d'appeler la police s'il continuait à l'insulter gratuitement. Une version des faits corroborée par des témoins oculaires de la scène.

Arrivé sur le quai, les insultes continuent de pleuvoir. "Sale noir", "sale tarlouze", continue l'homme dans une diatribe qui mêle le français et l'arabe. **"Je vais t'arracher la tête, je vais te tuer, te fumer"**, menace enfin l'individu, peu avant son interpellation par un équipage de police, jusqu'ici stationné sur la place Gabriel Péri.

Présent dans le box ce mardi, l'auteur des insultes ne reconnaît pas les faits et dévisage d'un œil noir (*on s'en*

doute !) sa victime. **L'homme, né à Oran et arrivé en France en 2012**, est un ressortissant algérien disposant d'un titre de séjour valable 10 ans. Selon lui, il n'aurait cependant jamais proféré d'insultes à caractère raciste. *"Moi j'habite en cité, y'a que des arabes et des noirs, pourquoi j'aurais dit "sale noir" ?"*, se défend tant bien que mal **l'Oranais*** résidant à Bron.

*** : une malchance pour les collabos, ce n'est même pas un Français de papier !**

"Il m'a cherché, c'est lui qui m'a dit "nique ta mère" en premier (...), il ne voulait pas me laisser partir, c'est lui qui cherchait la petite bête", résume le prévenu au tribunal, en concédant avoir bloqué les portiques de sécurité de la station.

"Je me suis senti humilié ce jour-là", témoigne l'agent de sécurité

Les images d'une des caméras de vidéosurveillance de la station démontrent pourtant le contraire. La bande-son n'est pas nécessaire pour comprendre la scène. Sur les images, l'agent de sécurité, calme et prudent, tente de temporiser face à un individu vindicatif qui s'époumone et fait de grands gestes vifs et obscènes à son adresse.

Epaulée de son avocat, la victime des injures témoigne. *"J'aimerais dire que la station de la Guillotière, c'est l'une des stations où on a le plus de problèmes"*, commence l'agent de sécurité employé par une entreprise spécialisée dans la sécurisation des stations "chaudes" comme celle de la Guillotière ou celle de Vaise.

*** : On se demande pourquoi ?**

"Juste en voulant faire notre travail, on se fait agresser, insulter et on devient l'ennemi de tout le monde ! En tant que chef d'équipe, je n'ai même plus envie d'aller à cette station. En dehors de la justice, on n'a rien pour se

défendre face à ces agressions”, résume l’homme, sous le regard courroucé et hautain de son agresseur.

“Il y a des paroles, devant tout le monde, qui vous rabaissent, vous déshumanisent. Je me suis senti humilié ce jour-là, tout le monde me regardait pour voir ma réaction et je ne pouvais rien faire”, se désole-t-il devant le tribunal. Exaspéré par ces situations répétées, l’homme dénonce. “Quand tu as affaire à un maghrébin, tout le monde, tous les maghrébins te tombent dessus en même temps*. Mais là, personne n’a bougé tellement ils étaient sidérés par les insultes”, conclut l’agent devant les magistrats.

*** : Le comportement CLANIQUE importé du Maghreb, rien de civilisé, en sont encore aux tribus, pas à une communauté nationale...**

Une peine d’emprisonnement avec sursis

Le procureur requiert à l’encontre du prévenu une peine de 12 mois d’emprisonnement assortis d’un sursis probatoire ainsi qu’une amende de 1500 euros, pour ce “comportement inacceptable et ces propos inadmissibles*“ . Une réquisition qui n’a pas manqué de faire réagir l’avocate de la défense.

*** : Que ne dirait-on pas si cela avait été le fait d’un de souche ?**

“Vous êtes saisis de 3 minutes de la vie de cet homme, et 3 minutes de la vie de celui-ci”, minimise l’avocate en s’adressant aux magistrates, en qualifiant la réquisition comme “tout à fait excessive”. Son client, selon elle, serait “quelqu’un qui travaille, qui s’insère et qui participe, lui aussi, à la société” (*Encore un ange, mais un vieil ange... déchu !*)

Reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés, l’Algérien écope finalement d’une peine de 10 mois d’emprisonnement assortis de sursis probatoire. Parmi les obligations à respecter, figurent celles de travailler,

d'indemniser la victime et d'effectuer un stage de citoyenneté. Le condamné devra s'acquitter d'une amende de 1600 euros et est chargé de verser 1500 euros à sa victime au titre du préjudice moral qu'il lui a infligé, ainsi que 500 euros supplémentaires pour rembourser ses frais de justice.

Comme je vous dis manque l'expulsion, simple il règle tout et file en Afrique, ou fait la taule jusqu'à ce qu'il règle avant de gicler !

Pour complément : l'expulsion et non l'OQTF comme d'hab., donc l'annulation de l'autorisation de séjour...

Et **imaginez**, si le raciste avéré et s'affichant sans honte ainsi avait été un souche !

Vous pouvez vous dire que la presse collabo n'aurait pas manqué de porter l'affaire en épingle !!!

Merci à Lyonmag d'avoir répercuté si bien cette info...